

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 14

**L'an deux mil vingt-quatre le 21 février à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.  
Date de la convocation : 15 février 2024

**PRÉSENTS** : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARECHAL Laëtitia, MARGOUT Gérard, LOR Jean-Michel, MARAIS Sébastien, Mme BAZIL Marine.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à M. COQUELIN André  
Mme JARRY Alice donne pouvoir à Mme MARECHAL Laëtitia  
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à Mme FEUILLATRE Catherine  
M. THURNE Dominique donne pouvoir à M. LOR Jean-Michel  
Mme CHAUVEAU Caroline  
M. CHAIGNEPAIN Frédéric

**ABSENT** : M. RIMBAULT Maxime

Mme ZIMMERLIN Francine a été élue secrétaire de la séance.

### Objet : Création de postes saisonniers et temporaires année 2024

Considérant qu'il peut être nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement (temporaire ou saisonnier) d'activité cette année,  
Sur le rapport de Monsieur le Maire,

#### **Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :**

- **Crée des** emplois saisonniers ou temporaires selon les besoins des services (administratifs et techniques) jusqu'à la fin de l'année 2024 :
  - o Motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1° (accroissement temporaire d'activité) et 2° (accroissement saisonnier) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
  - o Durée du contrat : si accroissement saisonnier d'activité, 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs – si accroissement temporaire d'activité, 12 mois maximum sur une durée de 18 mois consécutifs
  - o Nature des fonctions : adjoint administratif territorial, adjoint technique territorial
  - o Niveau de recrutement : catégorie C
  - o Niveau de rémunération : Indice Majoré entre 367 et 374 et régime indemnitaire
- **Autorise** le Maire à signer les contrats de recrutement correspondant
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés sont inscrits au budget, chapitre 012.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits**

**Au registre suivent les signatures**

**Pour copie conforme**

**Le Maire,**

**André COQUELIN**